



22 février 2022

La CFE Énergies salue la prolongation de la concession de la CNR et demande au Gouvernement d'aller plus loin en mettant fin définitivement à la concurrence dans l'hydroélectricité

En votant le 17 février dernier la loi « aménagement du Rhône », le Parlement a permis à la Compagnie Nationale de Rhône (CNR) de se projeter jusqu'en 2041 via la prolongation de sa concession. La CFE Énergies salue ce vote car il permet d'assurer l'avenir de la CNR en la mettant à l'abri de contentieux européens sur l'ouverture à la concurrence des barrages hydroélectriques en France.

Cette prolongation de la concession de la CNR est un premier pas salubre vers une solution assurant l'avenir des opérateurs hydroélectriques historiques sur leurs périmètres respectifs, mais la CFE Énergies demande au Gouvernement de ne pas s'arrêter en si bon chemin et de s'atteler maintenant à assurer l'avenir de la SHEM et d'EDF Hydro.

La CFE Énergies se félicite d'autant plus de cette loi qu'elle n'a cessé de s'opposer à la mise en concurrence des concessions hydrauliques en France. Au regard des multiples enjeux autour du multi-usages de l'eau, la CFE Énergies considère que l'hydroélectricité relève davantage des biens communs au service de la transition énergétique et des territoires, que d'une marchandise quelconque vouée à l'appétit concurrentiel, comme l'a d'ailleurs reconnu l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe dans son discours de politique générale de juin 2019. Cette concurrence en France est d'autant plus inacceptable qu'il n'y a aucune réciprocité entre les opérateurs français et leurs concurrents européens.

Le dogme de la concurrence dans le secteur de l'énergie est un héritage des années 80 et de Margaret Thatcher, il appartient au passé. L'enjeu du 21^{ème} siècle, c'est la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui impose de changer de paradigme : l'eau étant une ressource précieuse, l'hydroélectricité est plus que jamais un bien commun qui ne doit pas obéir aux canons de la concurrence. La crise des prix de l'énergie démontre en outre qu'une concurrence imposée au forceps dans un secteur inadapté à la concurrence conduit à une désoptimisation faisant exploser les coûts et donc les prix, fragilise la sécurité des approvisionnements, et se résume à la spoliation des opérateurs historiques.

La CFE Énergies rappelle que le Gouvernement n'a pas été en mesure, faute d'accord avec la Commission européenne, de garantir aux organisations syndicales, dans son projet de réforme Hercule rebaptisé " Grand EDF ", la préservation du modèle intégré d'EDF via le maintien des synergies opérationnelles entre son parc nucléaire et son parc hydroélectrique. Ces synergies sont pourtant cruciales pour optimiser la production électrique bas carbone de la France et assurer l'adaptation du parc de production électrique d'EDF aux conséquences du réchauffement climatique. La CFE Énergies renouvelle sa demande au Gouvernement de bâtir, comme pour la CNR, une solution qui évite la mise en concurrence des concessions hydroélectriques du Groupe EDF tout en préservant son caractère intégré.

Enfin, la CFE Énergies regrette que, malgré les assurances du Premier Ministre, le Gouvernement n'ait toujours pas avancé dans la recherche d'une solution permettant d'assurer l'avenir de la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM). Maintenant qu'il a résolu la question de la CNR, il doit mettre la même détermination pour la SHEM et arrêter de procrastiner !

Face à l'urgence climatique et une crise énergétique sans précédent, il est en effet urgent de permettre à EDF et à la SHEM de réaliser enfin des investissements massifs en France dans l'hydroélectricité qui reste à ce jour la seule énergie pilotable et 100 % renouvelable.

Contact presse : Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com